Tour de France 2025 : l’homme plaqué sur la ligne d’arrivée à Valence condamné deux jours après

Le HuffPost avec AFP

Sport 25/07/2025 18:29

L’homme avait tenté de franchir juste avant les coureurs, revêtu d’un casque noir et d’un maillot de l’équipe Decathlon-AG2R La Mondiale.



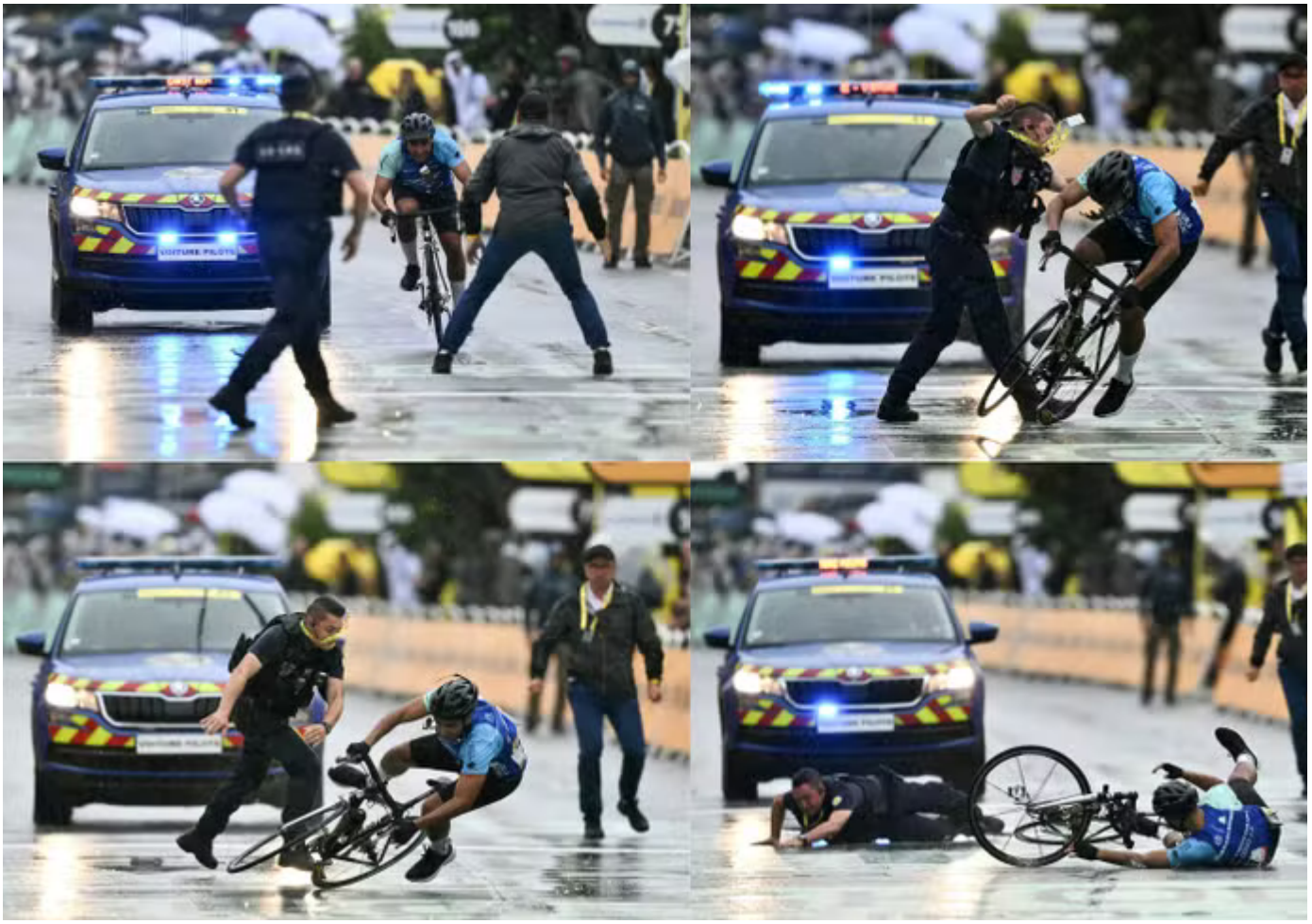
MARCO BERTORELLO / AFP

L’homme intercepté mercredi 23 juillet à Valence par un policier alors qu’il cherchait à franchir à vélo la ligne d’arrivée de la 17e étape du Tour de France a été condamné à huit mois de prison avec sursis

JUSTICE - Un homme intercepté mercredi à Valence par un policier alors qu’il cherchait à franchir à vélo la ligne d’arrivée de la 17e étape du Tour de France a été condamné à huit mois de prison avec sursis, a indiqué ce vendredi 25 juillet à l’AFP le procureur.

L’homme, né en 1994, a été condamné en comparution immédiate pour *« entrée sur une aire de compétition sportive troublant le déroulement de la compétition, refus d’obtempérer et violence sur personne dépositaire de l’autorité publique »*, a précisé Laurent de Caigny.

Il avait été arrêté mercredi 23 juillet par un policier et un membre de l’organisation du Tour de France près de la ligne d’arrivée de la 17e étape, qu’il tentait de franchir juste avant les coureurs, revêtu d’un casque noir et d’un maillot de l’équipe Decathlon-AG2R La Mondiale, avant d’être placé en garde-à-vue.



MARCO BERTORELLO / AFP

L’incident, qui n’a pas été diffusé à la télévision, est intervenu quelques minutes seulement avant l’arrivée au sprint du peloton, lancé à pleine vitesse.

Le trentenaire, qui a déjà été *« condamné à trois reprises »*, a également l’interdiction d’entrer dans une enceinte sportive pendant cinq ans, a indiqué le procureur sans autres précisions.

Il devra aussi verser 500 euros de dommages et intérêts au *« fonctionnaire victime »*, un policier qui l’a projeté par terre pour l’arrêter avant de lui-même tomber.